

La Révolte

N°63
Octobre 2020

«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus

« La concurrence, après tout, est toujours un processus dans lequel un petit nombre oblige indirectement un plus grand nombre de gens à faire quelque chose qui leur déplaît, et à quoi ils ne seraient pas obligés s'il n'y avait la concurrence : travailler plus dur, changer d'habitudes, apporter à leur ouvrage plus d'attention, d'assiduité ou de régularité. »¹ Il est impossible de comprendre les attermoissements gouvernementaux face à la crise sanitaire si l'on ne garde pas en tête cette maxime du chantre du néolibéralisme, Freidrich Hayek.

C'est que « L'agenda du néolibéralisme est guidé par la nécessité d'une adaptation permanente des hommes et des institutions à un ordre économique intrinsèquement variable, fondé sur une concurrence généralisée et sans répit »². Dans ce monde, l'individu se transforme en « homo economicus » qui « s'autoforme » grâce à la loi du marché. L'Homme est réduit à deux fonctions sociales : celles de producteurs et de consommateurs.

Pourquoi dans le même temps relâcher outrageusement les règles sanitaires dans les établissements scolaires et faire tout ce que faire ce peut pour empêcher toutes activités festives aux Français ? Parce que l'individu doit concentrer tout son temps à travailler. Pourquoi relâcher les mesures sanitaires durant tout un été pour venir s'alarmer de la reprise de la pandémie et ressortir un discours mélodramatique et culpabilisateur à la rentrée ? Parce qu'il fallait que les Français consomment, dépensent ce qu'ils avaient gagné en travaillant et que, désormais, il faut revenir dans les entreprises pour produire les richesses qu'un petit nombre s'accaparent. Et la santé dans tout ça ? Il ne s'agit que d'un prétexte, un argument pour imposer des mesures liberticides et faire de l'argent : durant la crise du COVID, 32 multinationales ont enregistré une plus value supérieure de 109 milliards de dollars à celles des quatre années précédentes³.

Le système libéral a créé les conditions des pandémies par la mondialisation et la déforestation, aujourd'hui il s'en sert pour supprimer nos libertés et nos droits sociaux grâce à une manipulation des esprits de grande ampleur. C'est un système totalitaire, d'un totalitarisme d'un nouveau genre : un totalitarisme pervers⁴. Un totalitarisme sans leader charismatique, ni parti unique où le véritable pouvoir se trouve entre les mains des dirigeants des multinationales. Mais un totalitarisme bien réel qui impose ses postulats idéologiques en prétextant les « impératifs économiques » et où la valeur de l'homme et de tout ce qui se trouve dans la nature ne dépend que de son utilité à créer des richesses. Un système mortifère et dément puisqu'il place le profit au dessus de la vie.

1 Freidrich Hayek, cité in « Individu et totalité dans la pensée libérale. Le cas de F. Hayek », Roger Frydman, Cahiers d'Économie Politique Année 1989, 16-17, pp. 91-127

2 « La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale », Pierre DARDOT et Christian LAVAL, La découverte, 2009, p. 175.

3 « Comment une poignée d'entreprises et de riches actionnaires profite de la pandémie de COVID-19 », communiqué de presse, <https://www.oxfamfrance.org/rapports/covid-19-les-profits-de-la-crise/>

4 Lire à ce sujet l'excellent livre « Le totalitarisme pervers », Alain DENEAULT, rue de l'échiquier, 2017



Autogestion de nos forêts et de nos moyens de productions.

Le capitalisme est une impasse sociale et écologique, organisons-nous pour en sortir.

La multinationale Florian, avec le soutien actif de nombreuses collectivités territoriales (région, départements, communauté de communes...) prépare l'implantation d'une méga-scierie à Lannemezan. Ce projet prévoit la déforestation, dans un premier temps, des Hêtraies pyrénéennes et donc la destruction des écosystèmes qui vont avec. Il est ensuite probable que Florian se tournera vers d'autres essences afin d'alimenter sa chaîne de production.

Ce projet, en plus d'être une aberration écologique, est une aberration sociale qui menace les 250 emplois de l'industrie du bois dans les Pyrénées. Dans une filière déjà fragilisée, Florian (qui ne comptera que 25 ouvrier-e-s du fait de sa super-automatisation) créera inévitablement une situation de monopole, qui entraînerait la faillite de toutes les scieries locales.

Après quelques décennies de profits juteux, et de subventions publiques, une fois les ressources en bois épuisées, les emplois de la filière ravagés... le groupe n'aura, à n'en pas douter, aucun scrupule à abandonner derrière lui une énième friche industrielle.

Derrière ce projet, une logique, toujours la même qui cherche à s'imposer, celle du capitalisme : exploiter, détruire, pour accumuler du profit coûte que coûte. Les capitalistes et les autorités politiques, comme à leur habitude, décident à la place de ceux qui devraient toujours décider : les premier-e-s concerné-es. C'est nous qui travaillons, nous qui y habitons... c'est nous qui décidons !

Pour les faire reculer, ne comptons que sur nos propres forces et la lutte : auto-organisation et action directe contre le projet de Méga-scierie.

C'est en ce sens que différents groupes libertaires du Grand Sud-Ouest* ont ralliés le rassemblement du collectif « touche pas à nos forêts » à Lannemezan le 11 octobre. Nous y avons organisé, lors de la marche au départ de Capvern, un cortège rouge et noir, pour y faire entendre une voix anticapitaliste et autogestionnaire. Malgré le temps frisquet et pluvieux, plus de 1500 personnes de tous âges étaient présentes, et le mouvement Libertaire bien représenté. Un bon moment de rencontre et de lutte qui ne demande qu'à être poursuivi.

Ce n'est qu'un début, continuons le combat... seule la lutte paie !

CNT Ariège, CNT Haute-Garonne, CNT-AIT Pau, EUNOMIA, Groupe Libertad de la F.A., UCL Tarbes et UCL Toulouse.

(Communiqué de presse publié en amont de la manifestation du 11 octobre 2020 à Lannemezan.)



CNT-AIT 3, rue de Boyrie - Pau www.cnt-ait-pau.fr

NON, NOUS NE NOUS TAIRON PAS FACE AUX RÉACTIONNAIRES.

Samedi 10/10 différentes organisations catholiques réactionnaires (dont la manif pour tous) réunies sous le nom de "marchons enfants", ont organisé des rassemblements dans toute la France, afin de protester contre l'ouverture de la PMA aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires.

Dans le but de, sous couvert de protéger l'enfance et les droits de l'enfant (dont la figure est instrumentalisée à des fins de servir des discours traditionalistes et rétrogrades), nous imposer une fois de plus leur vision conservatrice, hétéronormée et patriarcale de la famille et de l'ordre sociale et, de décider à la place des femmes, de la liberté de celles-ci sur leur vie et leur corps. Le tout saupoudré d'un discours prétendument humaniste et écologiste de respect de la nature, de l'être humain et de retour à des formes de vie plus simples: confusionnisme vert brun quand tu nous tiens.

Solidaires dans l'opposition à ce courant nous avons été plusieurs organisations (arcolan, la CNT-AIT, nous toutes 64 béarn, le planing familial, action antifasciste pau, solidaires...) à coordonner une contre-manifestation. RDV était donc donné, à 14h00 devant le tribunal pour faire entendre une autre voix. Bien que seulement une petite centaine face à cinq cents, nous n'avons pas pu nous approcher relégués. Ées que nous étions sur la partie basse de l'esplanade par les castes de répression sociale et sexuelle, qui protégeaient farouchement la réaction et son ordre moral tel des chevaliers un château.

Les indésirables dans les bas fonds, à leur place! On nous dit "séparatisme"? Mais pas celui que l'on croit! Repoussés. Ées, filmés. Ées, photographiés. Ées le danger c'était nous, pourtant ce sont bien elleux qui frappent, interdisent, contraignent et répriment pour imposer leurs idées. De la place de la libération à la place royale en passant par la place clémenceau, nous leur avons répondu au son de "cathos, fachos hors de Pau", le ton était donné.

Après un énième discours moralisateur place royale, ils et elles se sont dispersés. Ées non sans tenter de prêcher sans succès, la bonne parole à certains. nes d'entre nous au passage, si elleux ne "désarmerons" pas, nous ne nous tairons pas.

Solidarité avec les 4 de Melle : à Pau aussi !

À l'appel de la FSU, de la CGT Educ, du SNFOLC, de SUD éducatif et de la CNT-AIT, une centaine de personnes se sont retrouvées ce lundi 12 octobre, jour de grève, devant la direction départementale des services de l'Éducation Nationale pour manifester leur solidarité avec nos 4 collègues de Melle et tous les enseignants qui subissent la répression dans l'Éducation Nationale.

Sur la foi de rapports les soupçonnant d'être « probablement les instigateurs » de « l'intrusion de force » des élèves qui s'opposaient au passage des E3C dans leur établissement, trois collègues du lycée Joseph Desfontaines de Melle ont été suspendus à titre conservatoire, suite à un arrêté du 9 mars 2020. Les rapports qui accusent nos collègues ont été rédigés par trois membres de la brigade (patronale ?) mobile du Rectorat et par le Proviseur.

Le 15 septembre, ils ont reçu leur convocation pour passer en CAPA disciplinaire avec une quatrième collègue qui ne savait pas, jusqu'ici, qu'elle était dans le collimateur de la Rectrice. Les audiences auront lieu les 12, 13, 14 et 16 octobre prochain. Une journée de grève nationale et un rassemblement national à Poitiers, qui a réuni plus de 700 personnes, étaient organisés ce lundi 12 octobre. De nombreux rassemblements ont eu lieu partout en France.

Nous ne pouvons admettre de telles atteintes au droit syndical. Les droits de revendiquer et de manifester ne sont pas négociables : les poursuites doivent cesser, la répression doit s'arrêter.

Une caisse de soutien a été mise en place pour couvrir les frais de justice et de déplacements inhérents à la lutte : <https://www.lepotcommun.fr/pot/n9i5n24r>

Jipé



Un arrêté anti-solidarité à Calais

Près de 1 500 personnes exilées survivent à Calais dans des conditions indignes : elles sont quotidiennement expulsées de leurs lieux de vie, privées de leurs effets personnels, dispersées dans la ville. Pire encore, le 10 septembre, à l'initiative du ministre de l'Intérieur G. Darmanin, le préfet du Pas-de-Calais a pris un arrêté qui « interdit toute distribution gratuite de boissons et de denrées alimentaires » sur un périmètre conséquent de la ville de Calais. Une décision choquante aux conséquences graves, un arrêté cruel qui doit être immédiatement retiré.

Le mercredi 23 septembre, un recours devant le Conseil d'État a été déposé par 13 associations d'aide aux migrants et ONG pour contester cet arrêté préfectoral. Dans un communiqué, elles déclarent : « Nos organisations ont décidé de saisir immédiatement le Conseil d'État, (...) afin que soit consacrée l'évidente primauté du principe de fraternité, par rapport à l'incessante, cruelle et au demeurant inefficace traque, selon les termes employés par le Défenseur des droits (...), menée par l'État à l'encontre des personnes exilées ». Le mardi suivant, le tribunal administratif rejette leur demande, considérant que La Vie Active, association mandatée par l'État, mettait déjà de l'eau et des repas à disposition des migrants dans cette zone. Le juge a estimé que les distributions mises en place par l'État suffiraient à couvrir les besoins de l'ensemble des personnes. Par là-même, il considère implicitement que le fait de parcourir plusieurs kilomètres pour y accéder, n'est pas de nature à caractériser des conditions de vie indignes*.

Sous divers prétextes – troubles à l'ordre public, non-respect des gestes barrières ou déchets sur la voie publique – le ministre de l'Intérieur interdit ainsi toute action humanitaire « non mandatée ». Les associations et les citoyens qui œuvrent auprès des personnes migrantes et exilées défendent pourtant des valeurs fondamentales : la solidarité, la fraternité, l'aide aux plus fragiles. Leur interdire d'agir et de venir en aide à des personnes laissées dans le plus grand dénuement est intolérable.

Cette décision est une nouvelle démonstration du harcèlement dont font l'objet les défenseurs des droits des migrants dans la région et remet en cause des libertés essentielles comme la liberté d'association et la liberté individuelle de prendre sa part à une action humanitaire.

Suite au tollé provoqué par l'arrêté, la préfecture change de stratégie début octobre. La Vie active organise désormais des « maraudes alimentaires ». Des camionnettes sillonnent la ville d'est en ouest à la rencontre des exilés. Mais les associations parlent d'un système inefficace et dénoncent « une opération de communication ». Ce nouveau dispositif intervient quelques jours après l'important démantèlement de la « zone de Virval », où des centaines de migrants ont été évacués et envoyés dans des centres d'accueil répartis sur tout le territoire national. L'État ne souhaitait pas que les exilés se réinstallent au même endroit et avait alors annoncé la mise en place de « nouvelles modalités de distributions ». Ainsi, depuis vendredi 2 octobre, les distributions de repas ne sont plus fixes et se font à bord de deux camionnettes ambulantes deux fois par jour – de 9h30 à 11h30, et de 14h15 à 16h30. Selon la préfecture du Pas-de-Calais contactée par InfoMigrants, le nouveau mode de distribution permet « d'aller à la rencontre des migrants à proximité des lieux de vie recensés », et « limite le rassemblement des personnes » alors que la pandémie de coronavirus continue de se propager en France. Reste que pour les associations, ces distributions mobiles gérées par l'État ne sont pas satisfaisantes, le compte n'y est pas. L'Auberge des migrants estime par exemple que pour la journée du 8 octobre, 400 repas ont été distribués, 200 le matin et 200 l'après-midi. Or il y a entre 550 et 600 migrants en ce moment à Calais malgré les évacuations de campements. Au-delà d'un désaccord portant sur des chiffres, ce sont deux visions de la vie qui s'opposent, deux visions différentes de la solidarité et de l'accueil ! Espérons que la mobilisation porte ses fruits et que l'État ne rajoute pas encore plus à la précarité en maintenant cet arrêté. Affaire à suivre... de près !

* Cette appréciation est particulièrement contestable aux vues des indicateurs humanitaires élaborés notamment par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR). Exemple : concernant l'eau potable, celle-ci doit être accessible à moins de 500 m des lieux de vie des personnes, les distances en cause ici étant en l'espèce situées entre 4 et 5 km.

Patou

Vous pouvez doré et déjà commander le calendrier 2021 de la CNT-AIT de Pau qui est en cours de confection!



adressez-vous au syndicat: cnt64yahoo.fr

**Ta révolte sur notre blog:
<http://comitedelarevolte64.over-blog.com>**